

# TRIBUNAL JUDICIAIRE

## Civil

Ce tribunal tranche des litiges civils de la vie quotidienne et opposants des personnes privées (physiques ou morales) qui ne sont pas spécialement attribuées par la loi à une autre juridiction civile.

**Chambre de proximité / tribunal de proximité :**  
traitent des litiges de – de 10 000 euros

### Tribunal de commerce

Litiges entre commerçants ou sociétés commerciales et commerçants et ceux qui portent sur des actes de commerce.

### CPH

Conflits individuels entre  
employeurs / salariés liés aux  
contrats de droit privé.

## Pénal

Jugements des infractions aux personnes et aux biens.

### Service des assises

Juge les affaires criminelles pour la première fois.

# COUR D'APPEL

## Civil

**1<sup>ère</sup> chambre :** droit commun, propriété littéraire / artistique, droit du vin

**2<sup>ème</sup> chambre :** construction, surendettement, baux d'habitation

**3<sup>ème</sup> chambre :** famille (y compris mineurs et tutelles majeurs)

**4<sup>ème</sup> chambre :** commerciale (baux commerciaux, concurrence...)

**5<sup>ème</sup> chambre :** sociale (affaires prudhommales, sécurité sociale)

**Pôle urgence :** Référés, hospitalisation d'office, rétention des étrangers

## Pénal

### Chambres correctionnelles :

- 6<sup>ème</sup> chambre : appels des décisions du tribunal de police, tribunal correctionnel, tribunal pour enfants ;
- Chambre de l'exécution des peines : mise à exécution des peines ;
- Chambre de l'application des peines : appels des décisions des juges de l'application des peines.

**Chambre de l'instruction :** unique juridiction d'instruction du second degré, chargée de garantir la bonne marche de la justice pénale. Elle veille au bon déroulement de l'instruction.

### Service des assises

Juge les affaires criminelles en appel.

Composition : 3 magistrats et 9 jurés populaires.

### Cour criminelle départementale

Juge les personnes majeures accusées d'un crime puni de 15 ou 20 ans de réclusion.  
Composition : 5 magistrats.